La réforme de l'apprentissage sur les rails

Étienne Gless | Publié le 27.10.2017 à 17H12

Tweeter Partager 25 Partager 71 0

Édouard Philippe lance avec Muriel Pénicaud et Jean-Michel Blanquer l'acte 2 de la rénovation du modèle social. Parmi les chantiers : la réforme de l'apprentissage. // © Hamilton / REA

Orientation, construction des diplômes, financement, statut de l'apprenti. Le gouvernement a présenté le 25 octobre la feuille de route de refonte du système d'apprentissage. Les concertations démarrent le 10 novembre pour une remise de copie fin janvier et un projet de loi attendu au printemps.

Concertation. Pour l'acte 2 de la rénovation du modèle social, la méthode est la même que pour la réforme du code du Travail ou celle de l'entrée à l'université : des groupes de travail seront mis en place début novembre 2017. Ils comprendront les partenaires sociaux, les chambres consulaires et les régions de France. Les parties prenantes se verront remettre un document d'orientation qui servira de base aux discussions. Au menu : valorisation de la voie professionnelle, construction des diplômes, cartes des formations, financement de l'apprentissage, statut de l'apprenti... **Pour piloter ces concertations, le gouvernement a choisi Sylvie Brunet, DRH, professeure associée à Kedge Business School,** membre du Conseil économique social et environnemental (CESE)... et ancienne candidate malheureuse LREM aux dernières législatives !

DONNER ENVIE AUX JEUNES ET AUX FAMILLES

Pour Matignon, la refonte du système doit permettre d'augmenter le nombre de places offertes à l'apprentissage et de rendre le système plus attractif pour les jeunes et leurs familles. **À la manœuvre, principalement la ministre du Travail, mais aussi le ministre de l'Éducation nationale** : Muriel Pénicaud et Jean-Michel Blanquer entouraient d'ailleurs le Premier ministre, Édouard Philippe, lors de la présentation de cette feuille de route, mercredi 25 octobre. Et Frédérique Vidal ? "La ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche est elle aussi dans la boucle", assure Matignon.

LIRE AUSSI

- **L'apprentissage boosté par l'enseignement supérieur** 05.09.2017
- **Alternance : de Giscard à Macron, 40 ans de plan de relance de l'apprentissage** 16.10.2017

Selon les statistiques, il est vrai, c'est au niveau des formations secondaires que le bât blesse. Avec un total de 412.300 apprentis fin 2016, les effectifs sont repartis à la hausse en 2016 : +1,7 % par rapport à 2015. Mais l'objectif de 500.000 apprentis lancé en 2005 pour 2009 et réitéré en 2015 pour 2017 par les gouvernements successifs est toujours loin d'être atteint. "Seuls 7 % des jeunes de 16-25 ans en France sont apprentis", pointe Muriel Pénicaud. Surtout l'an passé, les entrées en apprentissage à l'issue de la classe de troisième ont chuté de 1,4 %, selon les derniers chiffres du ministère de l'Éducation nationale.

> ***Seuls 7 % des jeunes de 16-25 ans en France sont apprentis.***
> ***(M. Pénicaud)***

"Les effectifs de jeunes préparant un diplôme du second degré stagnent alors que ceux du supérieur augmentent", relève la note d'information. En effet, les formations du secondaire en 2016 accueillaient 260.000 apprentis en légère baisse de 0,5 % sur un an. Dans le même temps 152.000 jeunes apprentis suivaient une formation du supérieur en apprentissage, en hausse de 5,9 % sur un an. On enregistre même une forte hausse des apprentis préparant un titre d'ingénieurs (+10,9 %) ou un master (+8,9 %).

AUGMENTER LA VISIBILITÉ DE L'APPRENTISSAGE DANS LE DISPOSITIF D'ORIENTATION

Le gouvernement souhaite que l'apprentissage ne soit plus une voie subsidiaire d'orientation. Il faut que l'intérêt de l'enseignement professionnel soit clairement affiché pour les élèves", assure Jean-Michel Blanquer. **"Cela passe par des mesures techniques : aujourd'hui dans Affelnet (le dispositif d'affectation en classe de seconde) il n'y a pas l'apprentissage. Demain nous allons le mettre"**, assure le ministre de l'Éducation nationale. Le statut de l'apprenti et son accompagnement seront également revus pour le rendre plus valorisant.

Passerelles de transition, sas de préparation... quel que soit le nom, l'idée fait également son chemin d'instaurer des systèmes de préparation à l'apprentissage pour les jeunes en décrochages scolaires. **"Un sas de préparation c'est le chaînon manquant dans le système français de l'apprentissage", pointe Bertrand Martinot**, ancien délégué général à l'emploi et à la formation professionnelle, auteur pour l'Institut Montaigne d'une note sur l'apprentissage parue en septembre. Et d'ajouter : "La majorité des jeunes de 15-17 ans en cours de scolarité ou en situation de décrochage scolaire sont inemployables, quelles que soient les primes à l'embauche que l'État pourra créer pour inciter à leur recrutement."

DES CAMPUS POUR INCARNER L'APPRENTISSAGE VOIE D'EXCELLENCE

Autre réfexion sur la table : comment l'État et les partenaires sociaux peuvent-ils créer et rénover plus vite les diplômes et anticiper mieux les évolutions des compétences professionnelles ? Enfin, **la carte des formations et le financement de l'apprentissage sont aussi au menu de la concertation.** La ministre du Travail souhaite un système "plus réactif et plus opérationnel qu'aujourd'hui".

"La nouvelle attractivité de l'apprentissage doit s'incarner dans des campus ; il en existe déjà et nous voulons les déployer", confie Jean-Michel Blanquer. **Le modèle ? Le campus de l'École d'application aux métiers des travaux publics (EATP) d'Egletons visitée par Emmanuel Macron le 4 octobre en compagnie des ministres de l'Éducation et du Travail.** "On trouve ici du CAP, du bac pro, du BTS, de la licence en lien avec l'université, des terrains de sport, un internat... Et les jeunes sont sûrs à 100 % d'avoir un emploi à la sortie", s'enthousiasme Jean-Michel Blanquer. Un modèle qui devrait faire des petits...